



Garde enfant suite separation concubin

Par **paul montenois**, le **16/04/2008** à **16:02**

Bonjour,

Vivant maritalement avec notre fille de 5 ans dans une maison achetée en commun depuis 3 ans, ma femme et moi sommes sur le pont de nous séparer (motif : après être enceinte suite à une FIV, elle va subir prochainement [délais malheureusement respecté de 12 semaines max] une IVG en raison de nos relations conflictuelles) : que dois-je faire (ou apporter comme preuve) pour obtenir la garde de notre fille ?

Cordialement

Paul